

Les écoles d'ingénieurs du Languedoc-Roussillon face à la réforme - Témoignage

Etienne LANDAIS

Directeur Général de Montpellier SupAgro, Président de la Conférence des Directeurs des Grandes écoles du Languedoc-Roussillon (CODIGE)

Nous avons choisi d'alterner des présentations de fond et des témoignages. Je vous propose donc de vous présenter les écoles d'ingénieurs du Languedoc-Roussillon, leurs situations respectives et les questions qu'elles se posent face aux réformes. Je précise que, lorsque je parle de réformes, je ne parle pas uniquement des deux récentes lois mais, plus globalement, du processus engagé depuis une vingtaine d'années en France.

Le panorama que je vais esquisser s'inscrit dans la ville de Montpellier, vieille ville universitaire comprenant 65 000 étudiants. Montpellier est la quatrième ou cinquième ville française sur le plan de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quatre écoles d'ingénieurs existent en région. Ces écoles d'ingénieurs, je crois pouvoir le dire, sont des écoles réputées et, chacune dans leur propre secteur, assez bien placées. Elles présentent bien sûr des caractéristiques différentes. Je vais vous les présenter à travers leurs profils, leurs statuts de rattachement, leurs partenariats et réseaux institués. Comme vous le verrez, ces écoles n'ont en effet pas attendu la réforme pour engager des partenariats. Elles s'inscrivent dans le processus de Bologne, orienté vers le diplôme et non plus vers le titre, comme le rappelait Catherine Paradeise.

1. Quatre écoles d'ingénieurs

Les quatre écoles sont l'Ecole des Mines d'Alès (EMA), l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (Chimie), Polytech'Montpellier et, enfin, Montpellier SupAgro, centre international d'études supérieures en sciences agronomiques. Montpellier SupAgro est un « Grand établissement » issu d'une fusion intervenue l'année dernière.

Le tableau 1 présente les spécialités de ces établissements. Remarquons d'emblée qu'une partie des thématiques portées notamment par l'Ecole des Mines d'Alès et par Montpellier SupAgro ne correspondent pas à des disciplines académiques représentées à l'Université. En 2007, Montpellier SupAgro a accueilli environ 1200 élèves.

Tableau 1 : Profil des Ecoles du Languedoc-Roussillon

Montpellier Supagro, 5 décembre 2007

	EMA	Ecole de Chimie	Polytech	SupAgro
Spécialités	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement - Matériaux - Productique - Sciences de l'information - Génie Civil - Mécatronique 	<ul style="list-style-type: none"> - Chimie des matériaux - Chimie organique - Chimie-biologie-santé - Ingénierie des principes actifs naturels - Environnement / Procédés propres 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériaux - Mécanique - Informatique - Environnement - Agro-industrie - Électronique 	<ul style="list-style-type: none"> - Productions végétales et animales en milieu méditerranéens et tropicaux - Biodiversité / Ingénierie des écosystèmes - Biotechnologies - Eau et environnement - Technologies de l'information pour l'agriculture et l'environnement - Développement agricole / Gestion des territoires - Management Agro-alimentaire dont Vigne et vin
Effectifs				
Étudiants	800	400	1100	1200
Enseignants	100	45	120	100

2. Statuts et rattachements

On relève un statut discriminant assez fort. L'Ecole des Mines d'Alès et l'Ecole de Chimie sont des établissements publics à caractère administratif (EPA). Polytech'Montpellier est une école interne à l'université Montpellier II. Montpellier Supagro est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

Par suite, leurs ministères de tutelle ne sont pas les mêmes. L'Ecole des Mines d'Alès relève du Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi. L'Ecole de Chimie, rattachée à Montpellier II par une convention, relève de la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Polytech'Montpellier est une école interne de l'Université Montpellier II, Montpellier SupAgro est sous tutelle du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Cette question des statuts est importante vis-à-vis de la réforme : en ce qui concerne en effet les dispositions de la loi d'orientation pour la recherche de 2006, les prérogatives ne sont pas les mêmes selon les statuts des établissements. Les EPSCP peuvent jouer un rôle particulier dans la création de PRES ou de RTRA, à la différence des EPA.

Dans la même idée, il est possible de débattre sur l'applicabilité des dispositions de la loi LRU aux EPSCP qui ne sont pas sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il a là, certainement, un vide juridique. En ce qui concerne les EPA, les dispositions de la loi LRU ne leur seront applicables qu'après la publication du décret étendant le domaine d'application de la loi.

Ajoutons que les deux EPA n'ont pas du tout la même proximité avec le système universitaire. L'Ecole des Mines d'Alès en est éloignée par son histoire, par sa tutelle mais aussi par sa géographie : Alès est à une heure de Montpellier et à une demie-heure de Nîmes. A l'inverse, l'Ecole de Chimie est proche, à tout point de vue, de l'université de Montpellier : elle est rattachée à cette université. La chimie est d'ailleurs une discipline universitaire classique.

Je ne parlerai plus, dans la suite de mon exposé, de Polytech'Montpellier dans la mesure où cette école, qui, répétons-le, est une école interne, ne rencontre pas vis-à-vis de la recherche les mêmes problèmes de positionnement que les autres.

3. Partenariats et réseaux institués

En ce qui concerne la formation, les trois écoles s'inscrivent dans des réseaux qui jouent un rôle essentiel de coordination en matière d'évolution des cursus et de coordination pédagogique. L'existence de tels réseaux nous permet d'organiser des filières communes de recrutement, de gérer la mobilité étudiante entre nos écoles au niveau de la troisième année d'études. Le groupe des Ecoles des Mines s'est récemment restructuré. Le réseau Gay Lussac unit toutes les écoles de chimie tandis que le réseau d'enseignement supérieur agricole unit quinze établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire, paysager, etc.

Sur le plan de la recherche, la caractéristique commune de ces trois écoles est leur volonté de maintenir un *continuum* fonctionnel très fort entre leurs missions de formation, de recherche et de développement : d'où un engagement significatif dans des activités de recherche liées à la recherche de base mais également fortement finalisées. Un volet d'activités important a été développé en matière de partenariats industriels, de recherche contractuelle, de contribution à l'innovation ou encore d'aide à la création d'entreprises innovantes. Le niveau de ressources propres est important et le niveau de pluridisciplinarité au sein des unités de recherche est élevé.

S'agissant de l'Ecole des Mines, les choses ont été mises en place dans le cadre des relations avec ARMINES, dont vous connaissez l'importance : cette association nationale comprend environ 400 salariés et dégage 34 millions d'euros de chiffre d'affaires par an. L'incubateur régional de Languedoc-Roussillon est un excellent partenaire pour les trois écoles. De son côté, Transferts-LR est une association régionale d'appui au développement économique. Le réseau recherche des Mines est, on le voit, tout à fait particulier.

L'Ecole de chimie s'inscrit quant à elle dans un dispositif local fort, composé d'UMR avec le CNRS, les deux universités de Montpellier et le CEA. Un pôle chimie puissant existe à Montpellier. Bien qu'il peine à se structurer, tout le monde en reconnaît la qualité et les potentialités pour l'avenir. L'Ecole de chimie porte en outre une chaire UNESCO sur la science des membranes. Cette chaire contribue notamment à financer et à soutenir des développements à l'international de ces recherches. L'implication de cette école d'ingénieurs au niveau de l'incubation et de la création d'entreprises est également forte.

L'environnement scientifique de Montpellier Supagro est exceptionnel du fait de la concentration, à Montpellier, d'un grand nombre d'établissements d'agronomie tropicale et méditerranéenne. Cet ensemble est structuré dans une association intitulée Agropolis International. Elle a fêté ses vingt ans d'existence en 2006 et elle représente aujourd'hui le premier pôle européen : près de 2300 chercheurs travaillent en lien avec elle. Montpellier Supagro se situe dans un système dont on peut dire qu'il est « tout UMR » mais qu'il est assez dispersé. Nous sommes donc minoritaires dans ces UMR, avec deux partenaires principaux : l'INRA et le CIRAD, à côté desquels on trouve également le CEMAGREF, l'IRD, les deux universités Montpellier I et II, le CNRS, etc. Le partenariat est très structuré et comprend aussi des IFR qui regroupent ces UMR. Trois campus agronomiques spécialisés sont partagés avec l'INRA et le CIRAD ainsi qu'avec nos autres partenaires. A ceci s'ajoutent des plates-formes instrumentales assez importantes et qui sont presque toutes mutualisées.

On le voit, les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche interviennent sur un ensemble déjà très structuré. Elles proposent une structuration *inter* et *péri*-universitaire fondée sur une politique de site. Les partenariats évoqués, cependant, suivent des logiques qui ne sont pas, elles, territoriales. Dans ces partenariats, nous avons mutualisé une partie des fonctions que la réforme propose de confier aux PRES. L'exemple-type en est la valorisation de la recherche, structurée dans les trois cas, de même que la construction de partenariats internationaux.

Il est clair que l'articulation de ces logiques, souvent nationales, avec la logique de site qui s'impose de plus en plus soulève des problèmes compliqués, qui doivent être réglés, je crois, au cas par cas. Ces questions sont encore plus compliquées lorsque s'y ajoutent des problèmes de gouvernance, dont nos ministères de tutelle ne partagent pas nécessairement la même vision.

4. Les nouveaux dispositifs

Comme le montre le tableau 2, certains nouveaux dispositifs sont liés à la réforme et d'autres non.

Tableau 2 : L'insertion des écoles dans les nouveaux dispositifs

	EMA	Ecole de Chimie	SupAgro
RTRA et Instituts Carnot	Institut Carnot "Méthodes innovantes pour l'environnement et la santé" (École des mines et Armines)	Institut Carnot (ENSCM et UM2)	RTRA "Montpellier Agronomie et Développement durable" (INRA, CIRAD,

			SupAgro)et Agropolis Fondation (FCS)
Autres		Chaire européenne de chimie nouvelle pour le développement durable (ENSCM, CNRS, conseil régional Languedoc-Roussillon)	AgroValo Méditerranée (SupAgro, Inra, Inra Transfert)
Pôles de compétitivité	- Trimatec - <u>Qu@liMed</u> - Orphème - Derby - Viameca - Risques et vulnérabilité des territoires	- Trimatec - <u>Qu@liMed</u> - Orphème - Derby	- <u>Qu@liMed</u> - Fruits et légumes - Risques et vulnérabilité des territoires
PRES	Fondateur	Fondateur	Fondateur

Il existe deux Instituts Carnot. L'Ecole des Mines d'Alès est impliquée dans un Institut Carnot « méthode innovante pour l'environnement et la santé » avec ARMINES. L'Ecole de chimie est impliquée dans un Institut Carnot qui met en jeu principalement l'Ecole et l'université de Montpellier II. Montpellier Supagro a fondé un RTRA avec l'INRA et le CIRAD ; « *Montpellier Agronomie et Développement Durable* », et a mis en place une fondation de coopération scientifique qui est en le support juridique : *Agropolis fondation*. Ces nouvelles dispositions, les établissements s'en sont saisis, je crois, en faisant preuve de beaucoup de réactivité.

Naturellement, les logiques antérieures, elles aussi, se sont poursuivies. L'Ecole de chimie a créé en 2007 une école européenne de chimie nouvelle pour le développement durable. Montpellier Supagro vient de créer Agrovalo Méditerranée avec l'INRA. Il s'agit d'un dispositif de valorisation entièrement mutualisé, qui implique l'INRA au niveau national ainsi que la filiale nationale de valorisation de l'INRA, INRA Transfert. Il s'agit donc d'un partenariat tripartite.

En ce qui concerne les clusters et les pôles de compétitivité, soulignons que l'engagement des écoles reflète leur engagement fort dans le développement économique. C'est particulièrement vrai pour l'Ecole des Mines d'Alès, impliquée dans presque tous les pôles de compétitivité de la région.

5. Constitution d'un PRES

Nous discutons actuellement de la mise en place d'un PRES. Le projet actuel prévoit l'adoption d'un statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS), dont la convention constitutive a été approuvée par les conseils d'administration des 9 fondateurs pressentis, qui sont les 5 universités locales : les 3 universités de Montpellier, l'université de Perpignan et l'université de Nîmes, les 3 écoles d'ingénieurs ainsi que l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), qui a souhaité être fondateur, ce qui mérite d'être souligné car il est rare qu'un établissement public à caractère scientifique et technologique s'engage dans la fondation d'un PRES.

Certes, le projet de création de ce PRES a pris du retard. Reconnaissons toutefois que l'exercice est compliqué par le poids du passé, l'importance de la recherche extra-universitaire et son niveau élevé de structuration antérieure. La transformation, en 2006, du Centre universitaire de Nîmes, en université de plein exercice ne nous a pas facilité les choses.

Cela dit, la création du PRES intervient dans un contexte de réelle tradition de coopération entre les écoles et l'université avec, un niveau élevé de mutualisation en matière de recherche et beaucoup de co-habilitations entre écoles et universités en matière de formation. Le processus, au départ un peu chaotique, de la création du PRES, ne reflète qu'imparfaitement la réalité des choses et ne préjuge en rien de la suite de ce projet.

Les écoles ont su s'emparer de la réforme mais au prix d'un accroissement considérable de la complexité du dispositif. Les coûts de transaction deviennent véritablement problématiques.

6. Le processus de Bologne

Le processus de Bologne est une question non moins compliquée. La « modularisation » des cursus a été un élément important et positif : à la faveur de cette réforme, les écoles ont reconstruit leurs cursus sur la base d'une succession de modules qui, tous, sont pluridisciplinaires et ont été pensés avec une autonomie pédagogique suivant une approche systémique. En la matière, le bilan a donc été très positif.

Bâtir l'architecture des cursus a été un peu plus compliqué. On peine à s'inscrire dans le référentiel existant. Les écoles d'ingénieurs ne sont pas concernées par les licences. Elles recrutent leurs étudiants à Bac+2 et offrent un cursus en trois ans après des classes préparatoires qui ne font partie ni des universités ni des écoles.

Ajoutons que les situations des écoles d'ingénieurs sont assez hétérogènes : certaines d'entre elles, à l'instar de Polytech'Montpellier, ont intégré un cycle préparatoire. Elles recrutent après baccalauréat. D'autres écoles recrutent à Bac+1 et offrent un cursus en 4 ans. C'est le cas de l'Ecole des Mines d'Alès.

En outre, l'habilitation à délivrer à nos étudiants le diplôme de référence, la licence, ne nous a pas été donnée. Montpellier Supagro s'est tout de même lancé dans le processus car – et c'est, là aussi, une singularité complète – le Ministère de l'agriculture gère un enseignement technique : il existe 230 lycées agricoles publics et 600 lycées agricoles privés. Le produit d'appel de ces lycées était le BTS. Confronté au changement du référentiel, le Ministère de l'agriculture souhaitait, et nous avons bien entendu cette demande, que l'on aide à faire progresser le dispositif BTS vers le niveau de la licence.

Nous avons donc mis en place des licences professionnelles à côté de nos cursus d'ingénieurs. A chaque fois, nous avons été obligés de demander à une université de co-habiter ces diplômes alors que nous avions à la fois les élèves, et les compétences, et que nous assurions le montage. Ces co-habilitations n'ont pas de sens dans la mesure où, dans la plupart des cas, elles ne reposent pas sur un véritable partage. J'espère que ce problème pourra être réglé prochainement.

J'ajoute que nous sommes quelquefois assez gênés lorsque nos étudiants de deuxième année sont impliqués dans des échanges internationaux : certaines universités partenaires ne comprennent pas quel est exactement le niveau de nos élèves. Nous souhaiterions donc leur délivrer une licence d'ingénieur à l'issue de la première année et de deux ans d'école préparatoire. Nous ne pouvons le faire pour l'instant. A défaut, certaines écoles délivrent un *bachelor*, ce qui permet au moins de montrer à nos partenaires ce que sont et ce que savent les élèves.

Les écoles d'ingénieurs ont été habilitées à délivrer le master mais ne l'ont été que de manière parcimonieuse et dans des conditions strictement définies. Nous ne pouvons délivrer que le master professionnel, à condition qu'il soit réservé aux étudiants étrangers et, accessoirement, à des étudiants français en formation continue. Cette habilitation nous est conférée par le MESR sur avis d'une commission spéciale (Commission Duby)

En Languedoc-Roussillon, les trois écoles délivrent le diplôme national de master, seul ou en co-habilitation. L'application de la règle que je viens de rappeler rend tout ceci très complexe. Il existe en effet trois référentiels de master différents. Les masters recherche, systématiquement, font l'objet d'une co-habilitation avec l'université. Cela ne nous pose pas de problème, si ce n'est que très peu de nos élèves s'orientent vers un master recherche et vers la préparation d'une thèse.

Quant aux masters professionnels, il est possible d'adopter le système universitaire et ils sont alors co-habilités : l'Ecole des Mines d'Alès et Montpellier Supagro sont engagés dans cette voie. L'école de chimie a un master professionnel mais attire peu d'effectifs : seulement 3 étudiants en M1 et 1 en M2. Poly Tech' a eu une expérience qui s'est aujourd'hui terminée en raison de la faible attractivité de ces masters.

A Montpellier Supagro, 101 étudiants étrangers ont choisi le master professionnel d'agronomie tropicale, co-habilité avec AgroParisTech pour la partie foresterie tropicale. Du fait de la réputation d'Agropolis et de l'antériorité dont nous disposons, nous avons réussi à lancer ce master, même si la règle que l'on nous impose de n'avoir que des étudiants étrangers en a rendu le démarrage très difficile. En termes d'attractivité internationale, le bilan de ces masters est très positif, en dépit des difficultés sur la question du financement : officiellement nous délivrons en effet un diplôme national de master ; or les droits d'inscription à l'échelon national sont à des niveaux faibles. On nous demande ainsi de nous placer dans la compétition internationale en pratiquant toutefois des droits d'inscription officiels notoirement insuffisants pour financer ce cursus. Disons-le : ce qui prévaut en la matière, dans toutes les écoles, c'est une certaine hypocrisie. Nous nous situons plutôt dans le système international : pour les étudiants étrangers, les masters sont payants.

Notre opinion est que la complexité qui grève le système de délivrance des diplômes de master n'est ni justifiée ni raisonnable, et nous plaidons clairement pour la disparition de ces distinctions. Officiellement, a été annoncée la fin de la distinction entre master recherche et master professionnel mais il a été dit que, pour les masters d'ingénieurs, ce serait un peu plus compliqué. J'espère que l'on tirera complètement les conséquences de l'harmonisation.

Il serait plus intéressant, sans doute, surtout si l'on veut mieux faire participer les écoles au processus de Bologne, que celles-ci soient habilitées à délivrer le diplôme de master sans

restriction, ce qui ne veut pas dire sans contrôle. Cette habilitation faciliterait grandement l'établissement des passerelles entre les cursus universitaires et les nôtres, dans les deux sens.

L'essentiel de nos étudiants, dans les niveaux correspondant au L3, M1 et au M2, ne sont pas dans les cursus DNM. Ce qui est important, c'est que nous avons obtenu l'équivalence : le grade de master ouvre désormais la voie vers le doctorat ; c'était véritablement la question essentielle.

7. Le niveau du doctorat

Jusqu'à la réforme récente des études doctorales, certaines écoles d'ingénieurs étaient habilitées à délivrer le doctorat par voie réglementaire, sans condition ni évaluation. L'AgroMontpellier, l'un des établissements fondateurs de Montpellier Supagro, disposait de ce droit depuis plus de 20 ans. Aujourd'hui, Montpellier Supagro est coaccrédité pour quatre 4 écoles doctorales, portées par les trois universités montpelliéraines. Nous sommes très satisfaits de cette inscription complète dans le dispositif mutualisé.

La réforme récente a permis à l'Ecole de chimie d'être co-accréditée pour deux écoles doctorales et donc de délivrer le doctorat depuis cette année. L'Ecole des Mines d'Alès souhaite s'engager sur la même voie.

Montpellier Supagro et l'Ecole des Mines d'Alès demandent toutes deux un assouplissement des règles et des critères d'évaluation des études doctorales. Les écoles doctorales ont, parfois, du mal à accepter certains sujets, bien que la situation s'améliore en raison du nombre de thèses à caractère pluridisciplinaire, technologique, voire professionnel, qui sont réalisées. Cela posait parfois problème dans le dialogue académique.

J'en viens maintenant à la disposition d'esprit de nos écoles à l'égard de la réforme. Pour ce qui concerne la loi LRU, les écoles sont *a priori* intéressées à bénéficier de libertés et de responsabilités élargies. Evidemment, il faut attendre un décret pour ce qui concerne les EPA. Il existe une incertitude sur l'applicabilité pour Montpellier Supagro (EPSCP sous tutelle du MAP). Nous sommes intéressés à la fois par les dispositions en matière budgétaire et la globalisation du budget, la maîtrise de la masse salariale, laquelle nous échappe. A l'Ecole de chimie, la paie des fonctionnaires est assurée par l'université Montpellier II. En ce qui concerne Montpellier Supagro, la paie est centralisée au Ministère. L'Ecole des Mines d'Alès quant à elle, paie elle-même ses fonctionnaires.

En matière de gestion des ressources humaines, la capacité à moduler les obligations de service des enseignants, l'assouplissement des règles de recrutement des contractuels, la gestion des primes forment un ensemble de dispositions qui nous intéresse en termes de pilotage. La dévolution du patrimoine mobilier et immobilier qui nous est affecté nous intéresse également, sous réserve que notre dotation budgétaire nous permette de faire face aux provisions pour amortissements qui s'imposeront. Une évaluation par l'inspection générale aura lieu. Montpellier Supagro a fait cette demande de dévolution du patrimoine immobilier.

De même, la possibilité qui nous est offerte de créer des fondations internes en vue de restructurer nos financements et de bénéficier davantage de financements privés nous intéresse vivement. La

possibilités de créer une fondation universitaire semble ouvertes à Montpellier Supagro, en raison de son statut d'EPSCP. Les fondations partenariales pourront bénéficier en principe aux EPA.

En même temps que nous nous intéressons à ces responsabilités élargies, nous nous interrogeons sur les charges qui seront liées à ces nouvelles fonctions et à la mise en place des dispositifs de pilotage et de contrôle qu'évoquaient Catherine Paradeise tout à l'heure, qui seront lourds. En ce qui concerne la structuration péri-universitaire et le PRES, l'Ecole des Mines d'Alès souhaite une meilleure intégration dans le dispositif académique local. L'enjeu de l'intégration aux écoles doctorales est essentielle pour elle. La question clé est celle de l'articulation avec le dispositif national ARMINES, qui est lié à sa tutelle. Pour Montpellier Supagro, le point clé en termes de stratégie est le partenariat préférentiel avec la recherche agronomique. L'INRA, notre grand partenaire, est logé sur notre campus depuis 1946, date de la création de l'INRA. Il y a également le problème du CIRAD, qui est également un autre grand partenaire. Ici, à Montpellier, la quasi-totalité des forces CIRAD sont concentrées. Le CIRAD est donc à la fois un organisme national et un organisme local. Un rapprochement est en cours entre l'INRA et le CIRAD. Nous avons créé ensemble le RTRA et nous voulons continuer à structurer recherche et enseignement supérieur en matière d'agronomie. Le CEMAGREF est un autre partenaire important pour plusieurs UMR.

Nous sommes impliqués dans une réflexion en cours sur une éventuelle structuration nationale du dispositif d'enseignement et de recherche agronomique pour répondre aux grands principes du rapprochement entre enseignement supérieur et recherche. Il nous semble que cette logique nous conduit plutôt à une logique nationale qu'à une logique de site. C'est là un véritable problème d'articulation avec la dynamique du PRES.

Soulignons que, en ce qui concerne le PRES, nous devons également traiter le problème de l'articulation avec le dispositif Agropolis, qui est à la fois puissant et ancien et qui est en lui-même une pièce importante du dispositif agronomique national.

En ce qui concerne l'Ecole de chimie, la proximité est plus grande, à tout point de vue. L'intégration dans le dispositif PRES est, semble-t-il, plus facile. En contrepartie, la vigilance est accrue sur l'autonomie de l'établissement, avec un enjeu local très important. L'enjeu principal de l'école de chimie est la construction du pôle chimie qui est, typiquement, un enjeu local.

Voilà pour les enjeux, qui se conjuguent très différemment selon nos écoles. En ce qui concerne l'attitude générale, je vous ai parlé de la réactivité des écoles, de leur volonté de se saisir des opportunités offertes par la réforme dans une tension permanente entre deux inquiétudes.

La difficulté à se positionner est la grande raison de l'organisation de ce séminaire. Nous voulions partager ces incertitudes. Quoiqu'il en soit, aucune de ces trois écoles ne rejette l'idée d'une intégration, à terme, dans un système d'enseignement supérieur et de recherche unifié. Mais nous nous interrogeons sur le chemin et sur les moyens de faire valoir, dans un tel système, nos valeurs, nos spécificités, nos partenariats. Force est de constater que la réforme ne dit pas grand-chose sur la place et le rôle des Grandes écoles dans le futur. Nous nous interrogeons sur la place que l'université de demain réservera aux filières sélectives!

Yves LICHTENBERGER

Merci à Etienne Landais de nous avoir donné cette occasion de discuter entre nous sur des thèmes qui nous concernent toutes et tous. Pour ma part, j'ai été frappé, à l'écoute de votre exposé, de voir à quel point il corroborait ce que Catherine Paradeise appelle la prévalence du diplôme sur le titre, favorisée notamment par les mouvements européens.

Pour poursuivre cette discussion nous allons consacrer la suite de nos échanges à la question des savoirs. Déjà, le LMD a été cité et présent dans la discussion. J'ai vécu moi-même cette hésitation entre le « 2-4-5-8 » et le « 3-5-8 ». Ce passage du 3-5-8 au LMD a été très important : tout à coup, l'on a été obligé d'abandonner la durée des études comme une référence en soi et à considérer la formation du point de vue des résultats, donc des compétences qu'elle permettait d'acquérir. Il me semble que, dans ce mouvement, l'interrogation a porté, entre les systèmes éducatifs voulant créer un espace de mobilité, sur ce que pouvait être la référence commune. Celle-ci ne pouvait pas être interne. Elle a été recherchée à l'extérieur, dans l'insertion professionnelle. Le LMD décrit des degrés de responsabilités calés sur le marché du travail. C'est le marché du travail qui a dessiné cette coupure entre le L – ce niveau déjà au-dessus du technicien supérieur, cette ouverture que donne la licence – et le M, cette position de cadre appuyée sur la recherche.

Cette question des savoirs, Eric Froment l'abordera sous l'angle européen.